

*Les crédits*

le pays exportateurs doit fournir des renseignements complets et précis au pays destinataire sur la nature des substances contingentées, de sorte que les provinces et les États-Unis sont dûment informés à l'avance du transport sur leur territoire de substances toxiques. L'État destinataire peut refuser l'entrée de ces substances s'il a des raisons de le faire. Une fois qu'il a exprimé son refus, il a le droit de retourner les substances aux pays d'origine.

• (1530)

Elles renferment en outre l'obligation d'établir un manifeste qui doit renfermer tous les détails concernant les substances exportées. Les agents des douanes et les inspecteurs de l'environnement ont la possibilité de vérifier à la frontière si la cargaison correspond à ce qui figure sur le manifeste.

La Chambre devrait également savoir qu'il y a des lois qui obligent les pays à se doter d'installations adéquates pour le traitement de ces déchets toxiques. Personne ne peut importer des déchets toxiques du Canada ou des États-Unis sans être équipé pour les détruire ou les recycler.

On en a beaucoup parlé, les exportations américaines de déchets toxiques au Canada sont bien plus importantes que les exportations en sens inverse. Beaucoup de chiffres ont été cités, mais je dirais que les exportations sont de 140 000 tonnes en direction du Canada et de 40 000 tonnes en direction des États-Unis. L'opposition a raison d'espérer qu'éventuellement nous pourrions exclure toute possibilité que les Américains exportent au Canada des déchets toxiques. Mais il faut agir avec prudence et faire preuve de sens pratique. A l'heure actuelle, le Canada a besoin d'exporter ses propres déchets toxiques aux États-Unis parce que, dans certains secteurs, nous ne sommes pas équipés pour traiter nos propres déchets. Soyons donc pratiques et logiques. Ce serait une terrible décision à prendre que d'interdire toute importation de matières toxiques quand nous avons les installations voulues pour les détruire ou les traiter, parce qu'il nous faudrait alors automatiquement nous résoudre à entasser les déchets toxiques que nous ne pouvons ni traiter ni détruire. Les conséquences seraient déplorables. Ce serait une attitude on ne peut plus irresponsable à l'égard de la santé publique et de l'environnement.

Cela dit, nous devons concevoir une politique sérieuse et ferme afin de munir le Canada d'installations de traitement et de destruction de tous les types de déchets toxiques de façon à ce que nous puissions dès que possible prendre une position stricte en matière d'importation des déchets toxiques.

Permettez-moi de le souligner, l'opposition n'a pas mentionné que la nouvelle loi adoptée l'an dernier, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous donne tous les outils nécessaires pour contrôler tout le cycle des produits toxiques, depuis leur fabrication jusqu'à leur élimination. Il est impossible pour quiconque maintenant de lancer sur le marché de nouvelles substances toxiques sans que celle-ci ait subi un examen complet du gouvernement. L'opposition oublie également de rappeler aux Canadiens que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement nous donne le pouvoir d'établir un ordre de priorité selon lequel les substances toxiques connues feront l'objet d'une recherche complète et d'une évaluation scientifique.

Le gouvernement s'est déjà prévalu de ce pouvoir. Il y a quelques mois, j'ai eu l'honneur de signer et de publier une liste de près de 50 substances toxiques qui seront analysées en priorité. Par ces mesures concrètes et ces actions constructives, le gouvernement veut assurer aux Canadiens et au Canada qu'il se débarrassera de toutes les matières toxiques.

Nous avons aussi annoncé nombre de programmes pour détruire tous les BPC qui appartiennent au gouvernement fédéral au Canada. Un budget de 21 millions de dollars a été prévu pour ces programmes.

En Nouvelle-Écosse, par exemple, nous avons lancé un programme de 34 millions de dollars pour assainir les bassins de décantation de Sydney?

Le gouvernement a pu également tirer avantage d'un dialogue avec les provinces. Nous ne sommes pas à couteaux tirés avec les provinces. C'est là l'un des grands avantages de la politique d'ouverture et de civilité établie par le premier ministre (M. Mulroney) il y a quatre ans. Les provinces ne sont plus des ennemies du gouvernement fédéral. Elles font partie intégrante du Canada et nous pouvons discuter et oeuvrer avec elles pour protéger l'environnement au Canada.

Grâce à cette politique, nous avons élaboré une stratégie nationale pour éliminer progressivement les BPC, dont nous serons débarrassés d'ici cinq ans. En outre, il y a quelques semaines, à Montréal, nous avons rencontré tous les ministres de l'Environnement du Canada et nous sommes convenus de dresser un plan d'action visant à réduire de 50 p. 100 tous les déchets urbains au Canada d'ici l'an 2 000. Cela sans duels juridiques devant la Cour suprême, sans querelles politiques entre les différents gouvernements. Le tout s'effectue sans bruit au cours de réunions avec des gens sérieux qui parlent de l'avenir du Canada et de notre environnement.